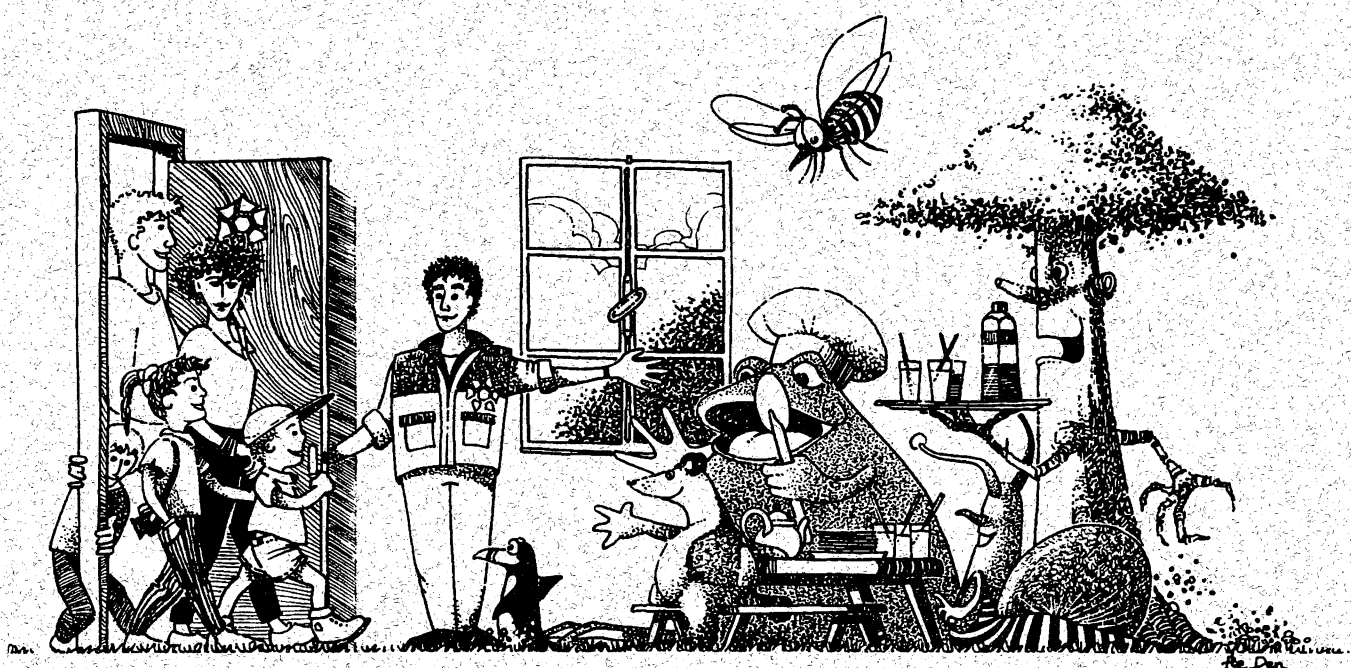


Charte de l'animation dans les réserves naturelles



Les réserves naturelles sont créées par l'Etat qui en délègue la gestion.

Les signataires de cette charte considèrent qu'il est légitime que le public bénéficie d'informations sur ces espaces protégés. L'animation devient alors un outil de protection de la nature à part entière.

Cette charte a été rédigée dans un souci de qualité et d'efficacité des animations réalisées sur les réserves naturelles. Elle s'adresse tant aux personnes de terrain qu'aux organismes gestionnaires de réserves naturelles susceptibles de s'engager sur des critères de qualité de l'animation.

Une identité forte

La réserve naturelle est l'un des statuts juridiques de protection de la nature le plus fort en France (article L 242 du code rural).

Les réserves naturelles préservent les "joyaux" du patrimoine naturel français. On y protège des milieux et espèces (actuelles ou fossiles) de haute valeur biologique et patrimoniale, dans un contexte local, national ou international.

Au sein de l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle, il y a complémentarité et cohérence globale des actions menées par le conservateur, le scientifique, le garde ... et l'animateur.

La majorité des réserves naturelles est ouverte au public mais cette ouverture se fait uniquement lorsque les objectifs de protection le permettent.



Des principes fondateurs

***D**ans les réserves naturelles, l'animation est avant tout un outil de protection de la nature ; en conséquence :*

■ Les animations sont en totale harmonie avec le plan de gestion et contribuent à la réalisation de celui-ci.

■ Les animations intègrent le discours commun des réserves (protéger, gérer, faire découvrir) et mettent en valeur la complémentarité de chacune d'elles au sein du réseau des Réserves Naturelles en France.

■ Les animations ont pour but d'initier des savoir-être et des savoir-faire en matière de protection et de respect de la nature en s'appuyant sur des connaissances. Ces attitudes et comportements sont appliqués sur la Réserve Naturelle et transposables à l'extérieur.

Des missions communes

Le plan de gestion prévoit la réalisation d'un plan d'interprétation. Sous la responsabilité du secteur animation de chaque réserve naturelle, le plan d'interprétation intègre les missions suivantes :

- Faire connaître la réglementation de la réserve naturelle et inciter à son respect.
- Réguler la fréquentation pour préserver le site et accueillir le public dans des conditions optimales d'ambiance "nature".
- Favoriser l'intégration de la réserve naturelle dans le contexte local (aider à la résolution des conflits d'usage).
- Faire connaître et comprendre les objectifs et opérations de gestion réalisées sur la réserve naturelle.
- Faire découvrir et comprendre l'intérêt patrimonial de la réserve naturelle :
 - importance de la diversité du patrimoine naturel.
 - irréversibilité de la disparition de certains éléments du patrimoine naturel.
- Donner au public l'envie et les moyens d'agir en faveur de la protection de la nature dans le cadre de la réserve naturelle et hors réserve.
- Faire prendre conscience de l'utilité de l'ensemble des réserves naturelles pour pérenniser le patrimoine qu'elles protègent et le transmettre aux générations futures.

Des moyens adaptés

Trois règles essentielles pour mémoire :

Utiliser des méthodes pédagogiques favorisant le respect de l'individu, de sa dignité et de sa faculté de compréhension.

Faire appel à du personnel apte à remplir les missions liées à l'animation, et entretenir ses compétences par une formation continue.

Rechercher des outils adaptés aux missions de l'animation.

- ☞ Mettre en place une signalétique correspondant à la réglementation et travailler la pédagogie de l'interdit.
- ☞ Canaliser le public par des aménagements attractifs (sentier de découverte, observatoire) et des actions adaptées (groupe de taille réduite...) y compris à l'extérieur du site.
- ☞ Être présent sur le terrain afin d'informer le public et se faire reconnaître comme faisant partie du personnel de la réserve naturelle.
- ☞ Mener des actions de communication spécifiques à la population locale.
- ☞ Faire participer la population locale à la vie de la réserve naturelle.
- ☞ Expliquer l'intérêt de la réserve naturelle et le rôle du personnel.
- ☞ Vulgariser les résultats des études scientifiques réalisées sur la réserve naturelle et intégrer ces données dans les animations.
- ☞ Illustrer la dynamique des systèmes naturels et la complexité des relations entre les éléments qui les constituent.
- ☞ Utiliser une pédagogie active et diversifier les approches (naturaliste, ludique, artistique, sensorielle...) et les démarches de découverte en privilégiant les sorties sur le terrain.
- ☞ Informer sur la complémentarité et la diversité des réserves naturelles et autres espaces protégés.
- ☞ Utiliser les outils communs aux réserves naturelles et autres espaces protégés.

Les réserves naturelles doivent répondre aux demandes de plus en plus pressantes d'un public averti. L'attrait par la nature. Cette charte de l'accueil et de l'animation donne aux gestionnaires des réserves un nouvel outil, qui les aidera à accomplir pleinement leur mission de préservation du patrimoine naturel. Cette dernière requiert en effet l'adhésion des citoyens, et c'est elle que veut faciliter la charte qui privilégie les explications.



Gilbert Simon,
Directeur de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Environnement en 1994

L'animation reste un moyen indispensable au gestionnaire pour accueillir et informer le public et permettre ainsi une reconnaissance de notre réseau et l'adhésion à l'idée de réserve naturelle. C'est pourquoi, depuis mon entrée dans le réseau des réserves naturelles, j'ai toujours soutenu les activités de la commission Pédagogie. Je ne peux donc que me réjouir du résultat de ces travaux. Cette charte constituera, je l'espère, l'élément fondateur d'une véritable identité commune de l'animation dans notre réseau.



Denis Bredin, Président de Réserves Naturelles de France de 1991 à 1994

Prouver que les plus belles richesses naturelles ne doivent pas rester "sous globe" mais, au contraire, s'ouvrir au plus grand nombre dans un **esprit de respect**, tel est l'un des objectifs de cette Charte. L'initiative s'imposait car la mise en valeur de notre patrimoine naturel exceptionnel permettra, sans aucun doute, de prouver à chacun que l'héritage mérite d'être transmis **pour que vive la vie**.



Allain Bougrain-Dubourg

Organismes gestionnaires de réserves naturelles signataires de la charte à septembre 2000

A.C.I.N.A. (Pte Camargue Alsacienne) ; A.D.E.V. (St Denis du Payré) ; Assoc. des Amis des Aiguilles Rouges ; Assoc. des Amis des Contamines ; Assoc. des Amis de la Massane ; Assoc. des Amis du site de Remoray ; Assoc. de gestion de Chérine ; Assoc. de gestion des Îles Cerbicales et Lavezzi ; Assoc. de gestion de Nohèdes ; Assoc. de gestion de la Vallée d'Eyné ; Assoc. de gestion de Py ; Assoc. pour la RG de Saucats-La Brède ; Assoc. Nature Calvados (Mesnil-Soleil) ; CABRI (Baie de St-Brieuc) ; C.G. du Nord (Dune Marchand) ; C.P.E.P.E.S.C. (Carroussel et Gravelle) ; C.P.I.E. Cotentin (Tourbière de Mathon) ; Commune de St Quentin (Marais d'Isle) ; Conserv. des Sites Bourguignons (La Truchère, Bois du Parc, Val de Loire) ; Conserv. des Sites Lorrains (Montenach, Tanet Gazon du Faing, RNV Hammelsberg, Charmes, Choloy-Ménillot, Pelouse de Pfaffenberg) ; Conserv. des Sites de Picardie (Étang St-Ladre, Landes de Versigny, RNV Côte Ste-Hélène) ; Doubs Nature Environnement (Ravin de Valbois) ; EDEN 62 (Platier d'Oye, Baie de Canche) ; G.E.R.N.A.JURA (Hte Chaîne du Jura) ; G.E.R.E.P.I. (Pinail) ; LPO Tarn (RNV Cambounet/Sor) ; Naturalistes Orléanais (St-Pryvé-St Mesmin) ; P.N.R. Ballons des Vosges (Frankenthal, Massif du Ventron, Machais) ; P.N.R. Cotentin (Sangsurière-Adriennerie) ; P.N.R. Luberon (R.N.Géol. Luberon) ; P.N.R. Vercors (Hauts-Plateaux du Vercors) ; P.N. Vanoise (Gde Sassièrre, Plan de Tuéda, Tignes-Champagny, Val d'Isère) ; S.E.P.A.N.Landes (Étang Noir) ; S.E.P.A.N.LOG (Mazière) ; S.E.P.N.B. (F.Le Bail-Groix, Iroise, St Nicolas des Glénan, Séné, Venec) ; S.P.N. Agde (Bagnas) ; Syndic. Amén. Côte Picarde (Baie de Somme) ; Syndic. Mixte P. et G. de la P. Camargue Gardoise (RNV Mahistre et Musette, Buisson Gros et Fromagère).

Membres de Réserves Naturelles de France signataires de la charte à septembre 2000

B. Bal, C. Balme, M. Baracetti, C. Bignand, A. Bloc, F. Bioret, J.J. Blanchon, P. Blanpain, S. Blazejewski, M.P. Bouvart, H. Brabant, C. Cail, A. Camoin, M.L. Cayatte, E. Champion, M. Chantereau, D. Cheyrou, P. Collombon, S. Cuenot, F. Cugny, J.M. Culioli, E. d'Inguibert, C. Danel, S. Darblade, P. Darré, V. Daumail, P.A. Dejaifve, N. Delliou, X. Delloüe, T. Demarest, Y. Despert, L. Domergue, H. des Touches, C. Desplanque, A. Driencourt, C. Druésne, H. Duperray, R. Dupuy de la Grandrive, C. Fagot, J.M. Faton, O. Favreau, V. Fiorio, M.C. Fuchs, J. Gamet, J. Garrigue, P. Gaultier, S. Genthon, D. Gerfaud-Valentin, Y. Gilly, Y. Giloux, L. Girard, O. Guardiole, M. Guiomar, C. Guisset, M. Hanzo, G. Joberton, M. Jonin, E. Joyeux, V. Juignier, P. Knibiely, J.F. Laffon, D. Langlois, P. Largois, B. Laumonier, J. Le Bas, K. Le Cam, M. Leenhardt, S. Legal, R. Letscher, M.L. Licari, D. Madeleine, J.A. Magdalou, M. Magnier, G. Maillet, A. Mangeot, D. Marais, E. Marquis, S. Mège, M. Métais, F. Métayer, S. Méunier, C. Michel, P. Moréno, F. Mosse, R. Mourot, S. Moysan, J.S. Pagès, J.P. Panzani, P. Perret, J. Piguet, J.P. Pillion, G. Pinault, Y. Piqueret, N. Pointecouteau, C. Pomier, B. Pont, B. Raimondi, C. Ravanel, F. Ravenot, K. Richard, J.J. Richard-Pomet, C. Robert, H. Roques, S. Roué, O. Salvador, F. Sargos, C. Schwoehrer, R. Siffointe, R. Staats, S. Stauth, P. Stephan, L. Terraz, J. Thrace, A. Tison, B. Tissot, P. Tranchant, J. Travé, P. Triplet, J. Trotignon, E. Vallé, K. Vennel, G. Vionnet, J. Vointh, P. Wernain, N. Yavercovski.

Cette charte a été rédigée par un groupe de réflexion composé de 6 professionnels de l'animation au sein de réserves naturelles, membres actifs de la commission "pédagogie" de l'association "Réserves Naturelles de France". L'Atelier Technique des Espaces Naturels a apporté son aide technique et logistique ; la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a financé en partie le travail de réflexion du groupe.

Deuxième édition, septembre 2000.